



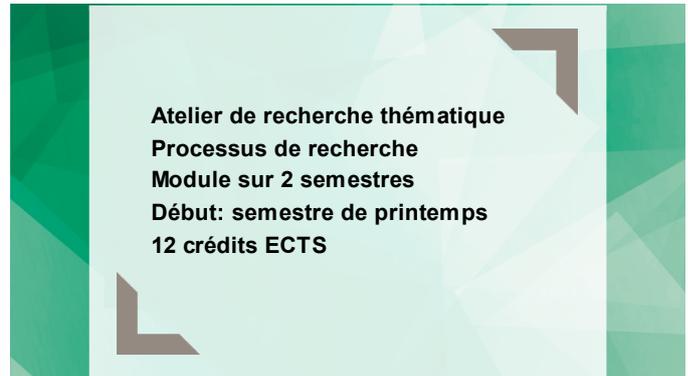
Atelier de recherche thématique dans une équipe de recherche (ART-ER)

Organisation

Jour : Un jour par semaine, à convenir

Horaire : à convenir

Lieu : Hautes écoles du domaine travail social de la HES-SO ou SUPSI



Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

En fonction des places disponibles au sein des équipes de recherche des HETS et de la SUPSI, un Atelier de recherche thématique peut être suivi dans le cadre d'une équipe de recherche déjà constituée (ART-ER).

Le nombre de places disponibles varie selon les années.

Les ART-ER se déroulent selon les mêmes modalités que les ART inscrits au programme du MATS.

Cette modalité permet aux étudiant-e-s d'être intégré-e-s dans une équipe de recherche ou de projet et ainsi d'acquérir une expérience dans le domaine de la pratique de la recherche ou du développement de projet.

Le contenu spécifique de chaque ART-ER est déterminé par le contexte de la recherche ou du projet qui accueille l'étudiant-e.

A la fin du module, les étudiant-es seront capables de :

1. Contribuer à un processus de recherche ou de développement de projet :
 - Mettre en œuvre des outils théoriques et méthodologiques de la recherche ou du développement de projet ;
 - Comprendre et identifier les enjeux éthiques et déontologiques d'une recherche ou d'un projet ;
 - Adopter une posture réflexive par rapport à la démarche de recherche ou de projet ;
 - Rédiger un rapport de recherche ;
 - Restituer et communiquer des résultats de recherche.



2. Situer l'objet de la recherche ou du projet dans le champ actuel des connaissances et son intérêt/utilité pour l'enseignement et les pratiques professionnelles.

Le travail réalisé pourra, en cas d'accord des parties prenantes, être poursuivi dans le module Travail de Master.

Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation de ce module comprend la rédaction et la présentation d'un rapport :

1. Rapport écrit

Au terme du second semestre de l'ART-ER, l'étudiant·e rédige un rapport final de 25-30 pages qui comprend les éléments suivants :

- Le rappel des objectifs de l'ART-ER ;
- La liste des activités et les travaux réalisés dans le cadre de l'ART-ER ;
- Sa contribution à la recherche ou au projet ;
- L'auto-évaluation des acquis dans le domaine de la recherche ou du développement de projet ;
- Les éventuelles perspectives en lien avec l'ART-ER (travail de master ou autre).

Le rapport écrit est à remettre à la ou au responsable de l'ART-ER, à l'échéance indiquée dans le contrat, dans la perspective d'une présentation orale planifiée durant la session d'examens du semestre durant lequel l'ART-ER prend fin.

L'évaluation du rapport prend en considération les critères suivants :

- Capacité à situer l'objet de la recherche ou du projet dans le champ actuel des connaissances, ainsi que son intérêt/utilité pour l'enseignement et les pratiques professionnelles ;
- Capacité à mobiliser les références théoriques et les concepts (compréhension et appropriation de la problématique et de la théorie de la recherche) ;
- Pertinence méthodologique (qualité des travaux réalisés dans le cadre de l'ART-ER, respect des normes éthiques) ;
- Capacité à adopter une posture réflexive par rapport à la démarche de recherche ou de développement de projet ;
- Respect des aspects formels (orthographe, syntaxe, citations, références bibliographiques, etc.) ;
- Cohérence de la structure du texte.

2. Présentation orale

La présentation orale de 20 minutes aura lieu lors de la session d'examens.

L'évaluation de la présentation prend en considération les critères suivants :

- Maîtrise de la recherche ou du projet présenté ;
- Argumentation sur la pertinence de la démarche ;
- Identification des enjeux pour le Travail social ;
- Qualité de la présentation.



D'autres éléments peuvent être pris en considération dans l'évaluation et la notation de l'ART-ER, s'ils sont annoncés comme faisant partie de l'évaluation dans le contrat d'ART-ER établi en début de l'ART – ce document complète le présent descriptif de module.

L'ART-ER est évalué par la ou le responsable de l'ART-ER et un·e expert·e, sur la base du rapport, de la présentation orale et des éventuels autres tâches et travaux sus-mentionnés.

Les informations concernant l'organisation et l'évaluation de la présentation orale sont mentionnées dans le contrat d'ART-ER.

La personne responsable de l'ART-ER établit le Protocole de validation qu'elle signe et fait signer à l'expert·e. Elle remet ce protocole à la filière.

Note : l'expert·e est en principe un membre de l'équipe de recherche ou de projet, elle ou il est au bénéfice d'un master HE (ou un doctorat) ou d'un bachelor HE avec une expérience significative de recherche dans le domaine couvert par l'atelier de recherche.

Les consignes relatives à l'évaluation et à la pondération des critères sont transmises aux étudiant·es dans le cadre du module.

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec à l'ART-ER l'étudiant·e choisit une des modalités de répétition suivantes :
 - a. Répéter l'épreuve d'évaluation (rapport, éventuelles autres tâches et travaux, présentation orale), dans le cadre de la session d'examens du semestre de printemps, selon les modalités définies par la ou le responsable de l'ART-ER - en accord avec la ou le responsable de filière ;
 - b. Dans la limite des places disponibles, s'inscrire à un autre ART, à suivre dans son intégralité. Ce nouveau module est considéré comme un module répété. En cas de nouvel échec, l'étudiant·e est en échec définitif au MATS
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi 2 modules Essentiels dont « Organisations et projets en travail social » ou « Méthodologies de la recherche » et obtenu une note \geq à 3.5.
- Pas de prérequis
- Autres :

Remarques

Descriptif validé le 30.11.2022

Annule et remplace la version du 27.09.2022

Sabrina Berrocal
Responsable de la filière
Master of Arts HES-SO en Travail social